

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE
MONLET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Date de Convocation Publique	:	04/04/2024
Date d’Affichage	:	04/04/2024
Nombre de Conseillers en exercices	:	09
Nombre de Conseillers présents	:	07
Nombre de Conseillers Votants	:	07

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le Onze Avril Deux Mil Vingt Quatre à Dix-huit heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire
Etaient présents : MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER- Daniel PICOT- Laurent GARNIER- Roland MEYSSONNIER- Raphaël SABY- Christine VALENTIN.
Etaient absents : Frédéric DELOLME ,ayant donné pouvoir à Daniel PICOT ; Eric SOUBEYRE.
Phillipe RITTER a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : 20/2024 VENTE LOT 04 SECTION F1654 DE 1317 M²/LOTISSEMENT DE LA GARE A M VALENTIN Thomas et Mme ARNAUD Camille.

Avant de procéder à l'étude de l'objet cité ci-dessus, M le Maire demande à Mme VALENTIN Christine, Conseillère Municipale et mère de M VALENTIN Thomas de ne pas participer ni au débat, ni au vote de l'assemblée délibérante en sa qualité de conseiller intéressé au sens de l'article L2131-11 du CGCT.

M le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d’un courrier du 10 Février 2024 dans lequel Monsieur VALENTIN Thomas et Madame ARNAUD Camille domiciliés au 16 bis Rue Porte de Ravel à Allègre, souhaiteraient acquérir un lot au lotissement de la Gare pour y construire leur maison individuelle. Ils seraient acquéreur du lot N°4-section F 1654, d’une surface de 1317 m² au prix de 1 € HT/M² sachant qu’ils sont un jeune couple. Cette proposition d’achat répond aux nouvelles dispositions déterminées dans la délibération 16/11/2016 ; réservant un tarif préférentiel aux jeunes couples en résidence principale.

Après délibération, le conseil municipal par 7 voix pour :

-Accepte de vendre le lot n°4 cadastré F 1654 au lotissement de la Gare d’une surface de 1317 m² au **prix exclusif de 1 € /m² HT**; à Monsieur VALENTIN Thomas et Madame ARNAUD Camille domiciliés 16 bis rue Porte de Ravel à Allègre et ceci selon **les réservations exclusives de la délibération 16/11/2016** ; à savoir

- Au tarif réservé aux jeunes couples en résidence principale
- Avec obligation de construire dans un délai limité
- Et interdiction de spéculer

comme cela est clairement stipulé dans la délibération de référence du 16/11/2016. Ces contreparties devront être stipulées dans l’acte de vente.

-Donne délégation de pouvoir à M le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette vente qui sera traitée par Maître EXBRAYAT Marie, Notaire associé à Allègre, 7 Rue Gabriel Breul 43270 ALLEGRE selon le souhait des acquéreurs.

-Rappelle que les frais de notaire, d’enregistrement aux hypothèques et autres seront supportés par les acquéreurs.

Le Maire : Michel DESSIMOND



Philippe RITTER -secrétaire



*Délibération n° 20/2024 certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission au contrôle
de légalité le 18/04/2024*

*Publiée sur le site de la commune de Monlet
le 21/05/2024*

VENTE LOT 4 LOT DE LA GARE /M VALENTIN et Mme ARNAUD